

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011**

L'an deux mil onze et le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Marcel Tournier, Maire. Mr Jean-Claude ROMATIER a été nommé secrétaire de séance. Monsieur Jean-Michel Arène absent a donné pouvoir à Mr ROMATIER Jean-Claude, Mme MANOUVRIER Angélique absente a donné pouvoir à Mme QUILLON, Mme BASCOL Hélène absente a donné pouvoir à Mr RINCHET Georges, Mr MOREAU Gilles absent a donné pouvoir à Mr TOURNIER Marcel, Mr CHAPIT André absent a donné pouvoir à Mr BARRIER Robert et Mr BERNARD Christophe absent a donné pouvoir à Mme MARION Laurence.

**JOURNEE PROPRE :**

Elle se déroulera le 09 avril 2011. Une information plus détaillée sera donnée en temps voulu.

**STATIONNEMENT CAMPING CAR :**

Dans la continuité du dossier et suite à l'accord de principe retenu lors du Conseil Municipal du 18/11/2010 plusieurs devis ont été demandés. Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général les aides nécessaires à la réalisation de cet aire de stationnement située à proximité de l'abri ornithologique sur la base des devis présentés d'un coût de 7612.30 euros TTC. Il sollicite de la région Rhône Alpes la subvention correspondante dans le cadre de l'action 13-1 du CDRA (modernisation d'hébergement du tourisme local) au CDRA. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**LEG :**

Un courrier de l'étude notariale précise qu'aux termes de son testament olographe, Madame ROZET a pris des dispositions en faveur de la Commune. Ce leg concerne les deux parcelles cadastrées section A N° 252 et 253 au lieu dit « Mont Clardin ».

Le Conseil émet un avis favorable à cette démarche et autorise le Maire à régulariser cette acceptation.

**ELECTRIFICATION RURALE :**

Suite à notre demande, le syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

**Commune de COURTENAY**

**Opération N° 10.002.135.RNF.MO Renforcement du poste ZA**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

\* Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **104 612 €**

\* Le montant total des financements externes s'élèvent à : **84 486 €**

\* Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à : **4 002 €**

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : **16 124 €**

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

\* du projet présenté et du plan de financement définitif,

\* de la contribution correspondante au SE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

\* Prix de revient prévisionnel **104 612 €**

\* Financements externes **84 486 €**

* contribution prévisionnelle globale	<b>20 126 €</b>
---------------------------------------	-----------------

2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :

<b>Pour un paiement comptant en deux versements, acompte de 80% puis solde = 16 124 €</b>
---

### **ACQUISITION DE TERRAIN :**

Compte tenu que la future implantation du poste de transformation situé à Lancin nécessite la maîtrise du foncier le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'une petite parcelle de terrain de 30 m<sup>2</sup> environ, située à l'angle de la parcelle cadastrée section AE N° 17 en bordure de la RD 140 C et appartenant à Mr VIAL Alain. Cette transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 500 euros. Des frais de géométrie et d'étude notariale seront à la charge de la Commune. Le Conseil autorise le Maire à engager les démarches et à signer tous documents liés à cette transaction.

### **REGLEMENT DE SINISTRE :**

Le Conseil dit qu'il y a lieu de verser la somme de 120.59 euros au garage Louvet en règlement du sinistre enregistré par la compagnie AXA, ce montant correspondant également au montant de la franchise prévu dans le contrat d'assurance communal.

### **SUBVENTION :**

Le Conseil décide de verser la somme de 230.00 euros à l'association AICA, participation à l'achat d'un matériel. De ce fait le Conseil annule la délibération du 27 janvier 2011.

### **DEFIBRILLATEUR :**

Serge SIRIOUD, rappelle l'historique de ce dossier et l'utilité de cet appareil. Après consultation, le choix se porte vers la société ADVENTEAM pour un coût de 2 210.21 € TTC. Cette prestation inclus la fourniture et la formation nécessaire. Une réunion d'information sur les conditions d'utilisation est prévue avec le fournisseur.

### **ASSAINISSEMENT POLEYRIEU:**

Le Maire précise que la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle du centre Bourg pourrait débiter, une autorisation de démarrage anticipé des travaux est demandée auprès du Conseil Général. Une information sera donnée aux habitants du hameau avant le démarrage des travaux. Un point sera fait également au niveau des transports scolaires et des services de secours, etc...

### **PLU BOUVESSE :**

Le projet de PLU est parvenu en Mairie, au vu du dossier présenté (rapport de présentation, règlement PADD, cartouches de zonage), le Conseil n'émet aucune remarque ni objection au projet présenté.

### **MODIFICATION DU POS :**

Le Maire rappelle la réunion du 24/02/2011 au cours de laquelle les personnes publiques associées présentes ont pu s'exprimer sur le projet. Il précise que certains avis ou remarques ont été formulées par écrit. Il donne lecture au Conseil de ces remarques et avis. Le Conseil après l'avoir entendu tire le bilan de la concertation et en accepte le contenu valide et le compte rendu de cette réunion réalisé par le cabinet CEM et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives qui en découlent.

### **ENQUETE PUBLIQUE :**

Le Maire précise que le commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif en date du 22/02/2011 en la personne de Mr Marie Louis BOGLIONE.

En accord avec celui-ci il a été défini comme suit les modalités pratiques de l'enquête publique. Celle-ci se déroulera en Mairie du 04/04/2011 eu 05/05/2011 inclus.

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront en Mairie :

- Le lundi 04 avril après midi de 14h00 à 17h00
- Le samedi 30 avril au matin de 8h00 à 11h00
- Le jeudi 05 mai après midi de 14h00 à 17h00

Le dossier est consultable aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet de modification du POS pourront être consignées sur le registre d'enquête déposée en Mairie, elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Concernant cette enquête, la publicité en sera faite auprès de deux journaux d'annonces légales, le Dauphiné libéré et les affiches de Grenoble.

**CIMETIERE :**

Laurence MARION présente les offres concernant la gestion du cimetière. Plusieurs phases sont prévues dans le temps (inventaire, étude des liaisons concessionnaires, propositions de reprise, logiciel). Au vu de ces propositions, le Conseil sur recommandation de la commission :

- décide de retenir la Société Géosign du groupe Elabor pour mener à bien cette opération.
- Accepte le devis établi
- Autorise le maire à signer le bon de commande et tous documents relatifs à la bonne exécution de ce dossier.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

\*\_\*\_\*\_\*\*

\*\_\*\*